

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 04 mars 2022
Date d'affichage :	Le 24 mars 2022

Séance du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Alain FOURNIER, Claude GROS, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Madame Khristine FOYART représentée par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Daniel LARONZE représenté par Monsieur Arnaud LUISIN, Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, messieurs Philippe BARBILLON, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Renouvellement de la convention de prévention avec le Centre de Gestion de l'Oise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L136-1 et L811-1,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2016-57 du SEZEO portant sur l'adhésion au service de Conseil en Prévention des risques au travail,

Considérant le projet de convention adressé par le Centre de Gestion de l'Oise,

Monsieur le Président propose de renouveler la convention de prévention avec le Centre de Gestion de l'Oise. Cette mission consiste à :

- La surveillance médicale des agents
- Les actions de prévention à mener sur le milieu professionnel
- La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

ACCEPTÉ le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



